

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-eve-sauve-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24ec0140698031ea505ead95>

Date d'obtention : 2025-06-17 15:18:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La démarche est claire et permet à l'intervenant faisant la démarche de la méthode Sexto d'obtenir toutes les informations nécessaires sans avoir à regarder les images.

1. Les intervenants complètent la grille (ne pas la remplir avec l'instigateur faisant preuve de malveillance).
2. On doit procéder à la saisie des appareils électroniques.
3. Contacter le service de police (policiers école).
4. Remettre les informations de la démarche aux policiers (ainsi que les appareils électroniques).
5. Contacter les parents et la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Si un des élèves ne collaborent pas, on doit contacter le service de police.
2. On ne peut pas appliquer le protocole Sexto à la demande d'un parent.
3. Lorsque nous recevons un signalement, on doit appliquer la trousse Sexto avec la personne qui dénonce et non pas aller à la rencontre de l'instigateur en premier lieu.
4. Lorsqu'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, l'école intervient selon son protocole habituel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le fait de confisquer l'appareil électronique d'un élève me semble l'étape la plus délicate. En effet, un élève qui ne veut pas collaborer et remettre son téléphone cellulaire, par exemple, peut devenir rapidement en colère, voire même agressif. Cela pourrait devenir d'autant plus difficile si la nouvelle loi concernant l'utilisation des cellulaires en milieu scolaire s'applique.

Également, une non collaboration de la part des parents pourrait devenir délicate et même problématique dans une situation où la méthode Sexto doit être utilisée.